La présente ordonnance sera publiée au Messager et insérée au Bulletin officiel des Établissements.

Papeete, le 25 août 1874.

Signé: Ove GILBERT-PIERRE.

Signé: POMARE.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

- 258. Par ordre du Commandant en date du 1er aout 1874, M. l'enseigne de vaisseau Flandin a été appelé à remplir les fonctions de résident des Tuamotu en remplacement de M. Mariot en expectative d'un congé pour France.
- 259. Par décision du Commandant en date du 6 août 1874, la démission offerte par le sieur Comte de son emploi de contremaître boulanger a été acceptée.
- 240. Par décision du Commandant de même date, le sieur Laguens a été nommé contre-maître boulanger des subsistances.
- 241. Par décision du Commandant en date du 14 août 1874, M. Mariot, résident des Tuamotu, a été autorisé à rentrer en France en congé de convalescence.
- 242. Par décision du Commandant en date du 22 août 1874, M. Foucher, Ordonnateur, a été envoyé en convalescence au poste de Taravao.
- 243. Par décision du Commandant en date du 24 août 1874, M. La Barbe, sous-commissaire de la marine, a été chargé de suppléer l'Ordonnateur momentanément empêché.

CERTIFIE CONFORME:

Papeete, le 2 avril 1875 (*).

Le Conservateur des Archives,

SALLOT DES NOVERS.

VÉRIFIÉ: L'Ordonnateur p.i., LA BARBE.

(*) Cette date est celle de la réception de Bulletin aux Archives.

PAPEETE - IMPROMERIE DU GOUVERNEMENT.